

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2015 - NUMERO 124 DU 8 JUIN 2015

TABLE DES MATIERES

SECRETARIAT GENERAL

DRCT - DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté préfectoral portant composition de la commission de recensement et de dépouillement des votes de l'élection des représentants des départements du Nord et du Pas-de-Calais au Conseil Régional d'Orientation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

RECTORAT

Arrêté portant modification de la composition du Conseil de l'Education Nationale de l'Académie de LILLE siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation



PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction des relations avec les collectivités territoriales

Bureau des structures territoriales, des affaires scolaires et de la coopération décentralisée

Arrêté préfectoral portant composition de la commission de recensement et de dépouillement des votes de l'élection des représentants des départements du Nord et du Pas-de-Calais au Conseil Régional d'Orientation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au centre national de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté ministériel NOR INTB1508848A du 29 avril 2015, fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des départements aux conseils d'orientation placés auprès des délégués interdépartementaux ou régionaux du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des départements au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume THIRARD, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;

Considérant la désignation de M. Jean-Luc DETAVERNIER en qualité de titulaire, et Mme Sylvie LABADENS, en qualité de suppléante par Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord ;

Sur proposition du Secrétaire général adjoint de la Préfecture du Nord ;

ARRÊTE

<u>Article 1er</u> – La composition de la commission chargée du recensement et du dépouillement des bulletins de vote pour l'élection des représentants des départements au conseil régional d'orientation du centre national de la fonction publique territoriale du Nord-Pas-de-Calais est fixée comme suit :

- Président :

Monsieur le Préfet du Nord ou son représentant

Membres :

a) Un président de conseil départemental ou conseiller départemental

Titulaire:

Suppléant:

M. Jean-Luc DETAVERNIER Vice-président du Conseil Départemental du Nord Mme Sylvie LABADENS Vice-présidente du Conseil Départemental du Nord

b) Un fonctionnaire de la Préfecture du Nord

Titulaire:

Suppléant:

Mme Sophie SHIMIZU Chef du bureau des structures territoriales, des affaires scolaires et de la coopération décentralisée Mme Patricia DOOSE Agent en fonction au bureau des structures territoriales, des affaires scolaires et de la coopération décentralisée

Article 2 – Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la Préfecture du Nord.

<u>Article 3</u> – Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressées.

<u>Article 4</u> – Le Secrétaire général adjoint de la Préfecture du nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chaque membre titulaire et suppléant.

Fait à Lille, le 0 8 JUN 2015

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général Adjoint

Guillaume THIRARD





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat de l'Académie de Lille

Division de l'Enseignement Privé

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.234-1 à L.234-8, ses articles R234-1 à R234-15 et ses articles R234-34 à R234-38,
- Vu la circulaire n° 86-176 du 26 mai 1986 relative à la mise en place des Conseil de l'Education Nationale siègeant en Formation Contentieuse et Disciplinaire.
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2013 renouvelant la composition du Conseil de l'Education Nationale institué dans l'Académie de LILLE.
- Attendu que le Conseil Académique de l'Education Nationale s'est réuni en séance plénière le 7 mars 2013.
- Vu l'arrêté rectoral du 4 juin 2013 renouvelant la composition du CAEN siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation.
- Considérant que Messieurs Christian Wassenberg et Dominique Delhorbe ont été appelés à d'autres fonctions

ARRETE

ARTICLE 1:

L'arrêté rectoral du 4 juin 2013 fixant la composition du Conseil de l'Education Nationale de l'Académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L.234-2 du code de l'éducation est modifié comme suit :

ARTICLE 1er:

Le Conseil de l'Education Nationale de l'Académie de LILLE siégeant en Formation Contentieuse et Disciplinaire comprend, sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE :

I - Membres nommés :

- Monsieur Guy CHARLOT, Directeur académique des services de l'Education Nationale, Directeur des services de l'Education Nationale du Nord (en remplacement de M.WASSENBERG). .../...

IV - Membre nommé parmi les personnels de direction en fonction dans les établissements d'enseignement privés hors contrat :

- Monsieur Geoffrey MARTINACHE, Directeur de l'Ecole d'Optique-Lunetterie de LILLE (en remplacement de M.DELHORBE).

ARTICLE 2:

Le Secrétaire Général de l'Académie de LILLE est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une parution au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à LILLE, le 29 mai 2015

Jean-Jacques POLLET